

Dieulefit, le 05/02/2016



COMMUNIQUE de PRESSE

Avis de manifestation publique



OBJET : déclaration de manifestation publique.

Sous l'égide de l'Union départementale des sapeurs pompiers de la Drôme (UDSP 26) et de l'intersyndicale composée de SUD, CFTD, SA, Avenir secours CFE-CGC, SNSPP-FO, les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), les Anciens sapeurs-pompiers, les Retraités sapeurs-pompiers, les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et les Personnels administratifs et techniques (PATS) du service départementale d'incendie et de secours de la Drôme (SDIS 26) se sont réunis le soir du 5 février 2016 au centre d'incendie et de secours (CIS) de Malissard pour préparer la manifestation publique du samedi 13 février 2016 à partir de 09h30 à Valence entre le Champ de Mars et le conseil départemental de la Drôme.

Les inquiétudes de l'ensemble des agents du SDIS 26 sur les conséquences de l'application total du plan d'orientations stratégiques proposé par messieurs Laurent LANFRAY, Patrick LABAUNE et ses conseillers départementaux, conseillés par les colonels Olivier BOLZINGER et Emmanuel JUGGERY.

Ce mouvement est appuyé par l'ensemble des amicales des centres de secours, des unions départementales, des unions régionales (URSPRA) sous couvert de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) qui a lancé un appel national à la mobilisation en France. Valence pourra être l'épicentre d'une contestation nationale d'une activité régalienne, celle d'une composante des « Forces de sécurité » dont notre pays a bien besoin en ces moments de troubles, de risques et d'insécurité au même titre que la Police, les Gendarme, les Hôpitaux et l'Armée.

BUTS DE LA MANIFESTATION PUBLIQUE DU SAMEDI 13/02/2016 :

CONTESTER LE PLAN D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SDIS 26 proposé Laurent LANFRAY, les élus du CASDIS 26, le colonel Olivier BOLZINGER et le colonel Emmanuel JUGGERY.

- Eviter les fermetures/regroupements abusives et sans les concertations technique, humaine et financière avec les agents du SDIS, les instances paritaires, les instances statutaires et les membres de l'UDSP 26.**
- Maintenir la présence des centres d'incendie et de secours drômois dans le respect d'un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) à**

Adresse postale : **Monsieur le Président de l'UDSP 26, Quartier Maleval 26220 DIEULEFIT**
Téléphone : 04 75 46 78 28 – Télécopie : 04 75 46 67 76 – Courriel : udsp26@wanadoo.fr